

MOINIL.J.  
Transporteur  
Rutshura.

Facture N/ 225.

LCF.

La Colonie du Musanda Urundi territoire de Ruhengeri DOIT  
à Monsieur Meinel, J. transporteur à Rutshura  
ce qui suit ;

Transport de vivres de Ruhengeri à Gakenke Territoire de Kibugu  
suivant Facture de Monsieur Paschaël et suivant Bordereau d'expé-  
dition N: 121- de Ruhengeri-distance Ruhengeri à Gakenke 187 KM.  
34 sacs de maïs pesant net 3060 Kiles.  
3060 Kiles par 187 KM par 8.50 fra le Km =

1.621.29

5

Certifié sincère et véritable et arrête à la somme de SEIZE CENT VINGT et UN  
FRANCS 29/00.

Ruhengeri, le 27 mai 1940  
signe Meinel, J.

Pour acquit,  
Ruhengeri, le 27 mai 1940  
signe Meinel, J.

*Meinel*

*Meinel*

Pour accord  
L'Administrateur Territorial de Ruhengeri  
signe VAUTHIER.

*V. Vauthier*





A. Paschael.

LC 86

FACTURE.

Pour Réserve à Famine.

Le Territoire de Ruhengeri,  
à A. Paschael, Ruhengeri, pour ce qui suit :

Doit.

Notre fourniturece jour par camion à Gakenke ( Kibungu)  
34 sacs de maïs de 90 soit Net Kiles 3060  
à Fra. 320,17 la tonne frances 979,72  
Transport à facturer séparément.  
sacs à retourner.

La présente facture s'élevant à la somme de Neuf cent  
et septante neuf francs 72 centimes. certifiée sincère et véritable.

Ruhengeri, le 22 mai 1940.

Pour A. Paschael.

G. Paschael.

Destination : Monsieur l'Agent de l'Etat à Gakenke ( Terr. Kibungu)  
Pour réception conforme :

Vu le 24/5/1940

P/O Mwangi

Pour accord  
et pour réception conforme  
Ruhengeri, le 27 mai 1940  
X A Administrateur Territorial  
V. Tumbi

Pour Acquies  
Hou & Tumbi  
H.



LC 86

FACTURE Pour Révisions à l'année.

La Territoire de Khammouang,  
à A. Panchan, Khammouang, pour ce qui suit :

Notre l'annuité pour les années à Gekoko (Khammouang)  
34 avec de main de 30 avec Main Kham 3080  
à l'ère. 380, IV la terre  
transport à l'actuel réajustement.  
sans à l'actuel.

La l'annuité l'actuel s'élève à la somme de 1000 francs  
et les annuités sont l'actuel 18 centimes. certifié sincère et véritable.  
Khammouang, le 22 mai 1940.  
Pour A. Panchan,  
G. Panchan.

Destination : Monsieur l'Agent de l'Etat à Gekoko (Terr. Khammouang)  
Pour révisions certains :

le 21/10/40

P/O Khammouang

*Handwritten notes and signatures in the bottom left corner, including "Pour l'Agent de l'Etat" and "Gekoko".*



MOINIL, J.  
Transporteur  
Rutshura.

Facture N° 215.

La Colonie du Ruanda Urundi de Ruhengeri      soit  
à Monsieur Moiril, J. transporteur à Rutshura  
ce qui suit :

Transport de vivres de Ruhengeri à Gakenke Territoire de Kibungu  
suivant facture de Monsieur Pascheol, et suivant Bordereau  
d'expédition de Ruhengeri / ex date du 16 et 19 mai 1940.

B° 118 - 34 sacs de maïs pesant net 3060 Kiles

B) 119 - 30 " de petits pois " 3000 "

Total / 6060 Kiles.

6060 Kiles par 187 Km par 8.50 frs le Km      =      3.210.79  
3

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE DEUX CENT  
DIX FRANCS 79/00 ;

Ruhengeri, le 20 mai 1940.  
signé : moiril, J.

Pour acquit,  
Ruhengeri, le 25 mai 1940.  
signé Moiril, J.

*Moiril*

*Moiril*

Vu pour accord  
Ruhengeri, le 25 mai 1940  
x Adam Teror  
*V. Taufflieb*



A. Panfard  
Ruhengeri

FAMINE ART 8

Pour approbation : Le Résident du Ru  
da.

M. SIMON

Kigali le. 14. 3. 1940

reçu à  
Ntoko le  
25/4/40

Haricots fournis à M. l'A-T de Kigali  
Pour réception : L'At de Kigali, DESSA

Facture

Lettoni

Le Territoire de Ruhengeri. 51  
à A. Panfard, Ruhengeri

Notre fourniture en pois  
au camion de M. Lelair  
30 sacs sont pesés 3000 kilos  
petits pois  
à f. 550 la tonne Fr. 1650.-  
Plus

à prendre  
auprès du  
carré  
de l'usine

30 sacs poids 255  
= 8.50 Fr. 1905.-

La présente facture s'élève  
au total de mille  
neuf cent et cinq francs.  
Certificat d'achat et  
véritable  
Ruhengeri, le 14 Janvier 1940  
M. Lelair  
G. Lelair

Pour réception conforme  
L'AT. VANTHIER

V. Vanthier

MOINIL.J.  
Transporteur  
Rutshuru.

Facture N/ 205.

LC49

La Colonie du Ruanda Urundi a Ruhengeri doit  
a Monsieur Meinel, J. transporteur a Rutshuru  
ce qui suit :

transport de vivres de Ruhengeri a Gakenke Territoire de Kibungu  
suivant Bordereau ci joint pour reçu conforme en date du 29/4/40  
30 sacs petits pois = 3000 Kiles net a 8.50 le Km par 3 tonnes I.589.50  
par 187 Km.

Certifié sincère et véritable et arrêté a la somme de Quinze Cent Quatre  
Vingt neuf francs 50/00

Ruhengeri, le 14 mai 1940.  
signé Meinel, J.

Pour accord,

L'Adm. Territorial  
V. Vanthier

Ruhengeri 14/5/40 Meinel  
Pour acquit  
Meinel



MOINIL.J.  
Transporteur  
Rutshuru.

Facture N: 214.

CC 44

La Colonie du Ruanda Urundi a Ruhengeri doit

a Monsieur Meinel J. transporteur a Rutshuru  
ce qui suit :

-----  
Transport de vivres de Ruhengeri a Bugurura 164 KM.  
suivant Bordereau de transports ci joint

N: I16 3060 Kiles de mais net du 8 mai 40

N: I17 3000 Kiles petits pois net du 10 mai 40.

-----  
$$\frac{6060 \text{ Kiles par } 164 \text{ KM par } 8.50}{3} = 2.815.88$$
  
-----

Certifié sincere et véritable et arrêté a la somme de DEUX MILLE HUIT CENT  
QUINZE FRANCS 88/00.

Ruhengeri, le 14 mai 1940.

signe Meinel, J.

*Pour acquit*  
*Ruhengeri 14. 5. 1940*  
*Meinel*  
*Meinel*  
*Pour accord*  
*Adm. Territorial*  
*V. Vanthuy*



Le 73

FACTURE.

Pour Famine.

Le Territoire de Ruhengeri,

Doit.

à A. Paschael, Ruhengeri, pour ce qui suit :

Ma fourniture de ce jour par camion à Gakenke ( Terr. Kibungu)  
30 sacs de 100 soit Net Kiles 3000 petits pois.

à Fra. 550,-- par terre

Frans 1650,--

Transport à facturer séparément.

Sacs à retourner.

La présente facture s'élevant à la somme de Mille six cent et cinquante francs, certifiée sincère et véritable.

Ruhengeri, le 14 mai 1940.

Pro A. Paschael.

G. Paschael.

Destination : Monsieur l'Agent de l'Etat à Gakenke ( Kibungu)

Pour réception conforme :

Reçu le 19/5/1940

P/0

Manguera

Je reconnais  
pour A. Paschael  
G. Paschael

Vu pour accord

Administrateur Territorial  
C. Kuthier



A. Paschaël.

F A C T U R E .

Régions à Famins.

Le Territoire de Ruhengeri,  
à A. Paschaël, Ruhengeri, pour ce qui suit :

Doit.

Notre fourniture ce jour par camion à Gakenke (Terr. Kibwaga)  
34 sacs de 90 soit Net Kiles 3060 de Mais.  
à Frs. 320,17 la tonne Francs 979,72

Transport à facturer séparément.  
sacs à retourner.

La présente facture s'élevant à la somme de Neuf cent et  
septante-neuf francs 72 centimes, certifiée sincère et véritable.

Ruhengeri, le 14 mai 1940.  
Pour A. Paschaël.  
G. Paschaël.

Destination : Monsieur l'Agent de l'Etat à Gakenke ( Terr. Kibwaga )

Pour réception conforme :

Reçu le 15/5/1940

L/O Shamugwana

*Handwritten signatures and notes:*  
Kibwaga  
14 mai 1940  
G. Paschaël

*Handwritten notes:*  
V. pour accord  
à l'Etat Territorial  
J. T. T. T.



FACTURE.

Région à Venise.

Deit.

Le Territoire de Rubensberg,  
à A. Pashnoff, Rubensberg, pour ce qui suit :

Notre territoire se trouve par exemple à Gekoko (Terr. Kibumba)  
à une distance de 20 milles de Kibumba.

Année 1919, 1920

à Terr. IV, la terre

transmise à l'Etat par le Gouvernement.  
sans d'exception.

La présente facture est établie à la somme de 1000 francs et  
est payable par le Trésor, contre remise de la présente.

Signature, le 10 mai 1940.  
A. Pashnoff.  
G. Pashnoff.

Destinataire : Monsieur l'Etat de l'Union à Gekoko (Terr. Kibumba).

Pour les besoins de la région :

Reçu le 10/5/1940

Signature



A. Paschael

LC 48

FACTURE.

Régions à Famine.

Le Territoire de Ruhengeri,

Doit.

à A. Paschael, Ruhengeri, pour ce qui suit :

Ma fourniture ce jour par Camion à Bugurura ( Terr. de Kigali)

30 sacs de 100 soit Net Kiles 3000 petits pois.

à Frs. 550 la tonne

Francs 1650,--

Transport à facturer séparément.

sacs à retourner.

La présente facture s'élevant à la somme de Mille six cent et cinquante francs, certifiée sincère et véritable.

Ruhengeri, le 10 mai 1940.

Pour A. Paschael.

G. Paschael.

Prière à Monsieur le Comptable des Finances de vouloir bien faire virer le susdit montant au crédit de mon compte courant Ne 438 chez la Banque du Congo Belge à Usumbura. *On*

DESTINATION des Vivres : Monsieur l'Agent de l'Etat à Bugurura (Kigali)  
Vivres à *distribuer*

Pour réception conforme :

10/5/1940

*Hagenmaier*

*1 sac acquit  
M. de  
G. Paschael*  
*vu pour accord  
d'Adm Territorial  
Vanthier*



A. PASCHAEI.

LC48

FACTURE.

Régions à l'amine.

Le Territoire de Ruhengeri,

DOIT.

à A. Paschael, Ruhengeri, pour ce qui suit :

Ma fourniture ce jour par Camion à BUGARURA ( Terr. Kigali )

34 sacs de Maïs pesant Net Kiles 3060

à Frs. 385,35 la tonne

Francs 1179,15

Transport à facturer séparément.

Sacs à retourner.

La présente facture s'élève à la somme de Mille cent et septante neuf francs 15 centimes. , certifiée sincère et véritable.

Ruhengeri, le 8 mai 1940.

Pour A. Paschael.

G. Paschael

Destination : Monsieur l'Agent de l'Etat à Bugarura ( Kigali )

Vivres à Distribuer.

Pour réception conforme :

9/mai 1940.

Hagmann G.

*Recu acquitté  
pour a. Hagmann  
le 8 mai 1940*

*vu pour accord  
l'Adm Territorial  
V. Tautou*